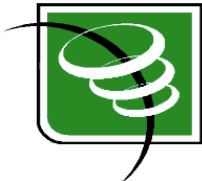


FICHE SYNTHETIQUE DE PROJET

Réf: FS; 001/03/2008

TITRE DU PROJET :	Projet de Soutien de 20 Mères Célibataires dans la ville de Tunis.
NOM DE L'ORGANISME DEMANDEUR : 	<p>L'Association Tunisienne de Soutien à la Famille « YESSRINE », est une association à but non lucratif. Créée depuis le 02 Janvier 2007 sous le n° de dépôt 2220 du 03 Octobre 2006, classée en tant qu'association de bienfaisance, de secours et à caractère social. Ladite association est parrainée par "P.A.D.I.L, Promotion & Appui au Développement d'Initiatives Locales, SERVICES... à la portée des associations...", qui est une INITIATIVE ORIGINALE D'UN FONDEMENT ASSOCIATIF, de formation personnalisée et d'accompagnement des associations en tout genre.</p> <p>P.A.D.I.L, se veut à la fois Association-ONG: professionnelle, bureau d'études associatif, espace de production et de diffusion du savoir-faire et de principes méthodologiques, structure d'interface entre acteurs de développement locaux et de la coopération internationale. Cette identité multiple est selon "PADIL" un atout, face aux recompositions actuelles de la notion même de développement durable voire équitable.</p> <p>PADIL a été fondé au début de l'année 2008 et domicilié au N° 9 Avenue Sidi Abdallah 7034 Metline, Site Web : www.padil.22web.net et représenté par Monsieur Sahim JAAFAR, Manager, padil@metlinois.co.cc Tél. +216 95 32 20 10</p>
DESCRIPTION DU PROJET : GRANDES LIGNES :	<p>Le présent projet s'inscrit dans le cadre d'une politique nationale et internationale prévoyant la mise en place de stratégies et de mécanismes nécessaires afin d'édifier une société solidaire où tous les âges, les catégories et les couches sociales trouveront leur place dans le respect et la dignité.</p> <p>Ainsi, le projet de Soutien des Mères Célibataires dans la ville de Tunis se propose de venir en aide à une vingtaine (20) de jeunes mères célibataires, en premier lieu, à travers une assistance institutionnelle, psychosociale et financière de proximité ainsi qu'un apprentissage professionnel par l'acquisition d'une formation appropriée (auxiliaire de vie sociale).</p> <p>Toutes, issues d'un milieu plutôt défavorable où le niveau d'instruction n'est pas très élevé (45% des mères célibataires ont un niveau d'études primaires et 12% analphabètes), souvent sont rejetées par leur famille, et ayant un bébé à charge, pour chacune.</p> <p>En effet, la majorité d'entre-elles affrontent toutes les souffrances au quotidien, étant donné que la religion et la culture arabo-musulmane désapprouvent (blâment) toutes reproductions hors des liens sacrés du mariage, bien que certes, la Tunisie figure parmi les pays les moins concernés par la maternité des femmes célibataires, mais les quelques cas enregistrés prêtent à être soutenus afin de l'épargner de toutes les souffrances : viol, inceste, prostitution et regard de mépris de la société (jugement de la société)...</p>
CONTEXTE ET ORIGINE :	<p>Depuis quelques années, le nombre des mères célibataires en Tunisie a connu, malheureusement, une nette augmentation passant, selon les statistiques du Centre de Maternité et de Néonatalogie de Tunis (CMNRT), de trois cent trente deux (332) cas en 2003 à trois cent cinquante deux cas en 2004, à titre d'exemple.</p> <p>La majorité de ces filles célibataires (47% âgées de 21 à 25 ans), qui tombent enceintes ont souvent un faible niveau d'études (45% des mères célibataires ont un niveau d'études primaires contre 41% d'un niveau secondaires, 12% analphabètes et 7% seulement de niveau supérieur), issues de milieux défavorables et sont originaires des zones urbaines périphériques ou rurales.</p>

	<p>Tantôt, elles travaillent en tant que femme de ménage chez des particuliers «généralement BONNE à tout faire» et tantôt, elles sont sans profession.</p> <p>Ces mères célibataires, souffrent aussi, des conflits, du manque d'affection et de l'absence de la famille généralement ou souvent sont rejetées par leur famille carrément.</p> <p>Cependant, le drame des mères célibataires et leurs enfants a connu un tournant historique depuis la lois n° 98-75 du 28 octobre 1998 qui donne à l'enfant naturel ou abandonné le droit d'intenter une action de recherche de paternité à même l'attribution du nom du géniteur ou encore d'une identité virtuelle est automatique, et notamment la loi n° 2003-51 du 7 juillet 2003 qui a rendu l'analyse génétique (le test ADN) obligatoire qui a permis de mettre fin à l'irresponsabilité des hommes qui n'assurent pas leurs aventures.</p> <p>Toutefois, malgré cette législation révolutionnaire pour un pays musulman, la Tunisie est loin d'être un paradis pour les mères célibataires et les enfants nés hors mariage. Ces derniers n'y sont pas socialement mieux acceptés que dans les autres pays de la région, et les lois ne sont pas toujours respectées. Beaucoup donc reste à faire, notamment en matière de prise en charge des mères et des enfants dans des centres spécialisés, qu'ils soient publics ou gérés par des ONG.</p>
<p>OBJECTIFS DU PROJET :</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Soutenir une vingtaine de mères célibataires dans leur vie quotidienne, leurs démarches institutionnelles afin d'avoir le statut légal pour leurs bébés, prévu par la législation en vigueur, 2) Assurer à une vingtaine de mères célibataires un apprentissage professionnel sous forme d'une formation accélérée selon leurs compétences et leurs attentes personnelles et les assister dans la recherche de travail, 3) Assurer l'alimentation adéquate aux bébés en prenant en charge leurs besoins en lait maternisé, 4) Prendre en charge les besoins des 20 bébés en couches hygiénique.
<p>DUREE DU PROJET :</p>	<p>La durée totale du Projet de Soutien des Mères Célibataires dans la ville de Tunis s'étalera sur trois ans (36 mois), durant les années 2009, 2010 et 2011.</p>
<p>JUSTIFICATION DU PROJET :</p>	<p>Le projet se propose:</p> <p>i) d'offrir des opportunités de protection et de soutien à des jeunes mères célibataires sans qualifications et sans perspectives d'insertion sociale et économique, et de répondre aux besoins alimentaires, sanitaires et hygiéniques à leur 20 bébés, et ce à travers une assistance institutionnelle, psychosociale, et financière de proximité,</p> <p>ii) et d'offrir des opportunités de formation professionnelle par l'acquisition de compétences nécessaires à l'exercice d'une profession appropriée d'auxiliaire de vie sociale (application des techniques d'hygiène et des soins d'urgence, conduite à tenir face à différents types de pathologies, prévention des complications, respect des règles de sécurité et d'éthique déontologique, organisation des activités de loisirs...), et ce, afin de valoriser le statut social et économique du groupe cible (les mères célibataires) à travers un métier générateur de revenus et de répondre à un besoin et une demande qui semblent s'accroître avec l'amélioration du niveau de vie de la population urbaine, notamment en matière d'assistance et de soutien à des personnes non autonomes (personnes âgées, enfants à bas âges, personnes handicapées,...).</p>
<p>MODALITES PREVUES POUR LA PRISE EN CHARGE DES BENEFICIAIRES :</p>	<p>L'ATSF «YESSRINE» prévoit l'émergence d'une structure (dynamique) de solidarité, en premier lieu, entre les vingt mères célibataires ayant pour principal objectif de faciliter leur insertion sociale et économique et d'assurer le suivi de leur itinéraire professionnel. L'ATSF «YESSRINE» d'ores et déjà s'engage à apporter aide et assistance à cette structure pour qu'elle puisse remplir sa mission dans les meilleures conditions possibles.</p>

	<p>Par ailleurs et afin d'assurer la durabilité du projet, l'ATSF «YESSRINE» prévoit la mise en place d'un dispositif à travers lequel des candidates seront sélectionnées pour être des futures encadreuses (formatrices) à l'association. Comme elle se propose de solliciter l'engagement du MASSTE et du MAFFEPA pour faire en sorte que l'ATSF «YESSRINE» pourra disposer d'une source de financement à même de lui garantir une certaine autonomie de fonctionnement.</p>
<p>BUDGET GLOBAL PREVISIONNEL :</p>	<p>Le coût global du projet est estimé à Quatre-Vingt Mille Euros (80 000 €) pour une durée de trois années, 2009-2011. Y participent plusieurs partenaires, chacun en ce qui le concerne, intervenant au niveau de l'une ou l'autre des composantes du Projet.</p> <p>Ainsi, le montant sollicité à un bailleur de fonds international s'élève à Quarante mille Euros (40 000 €) représentant 50% du coût global...</p>